Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260320-D2026_017-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers :	19
Présents :	18
Votants :	19

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, **le 20 mars à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur David MOIZAN, Maire sortant, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Annick AUBIN, Maire.
Date de la convocation : 16 mars 2026.
Présents : A. AUBIN, C. AVRIL, A. BOËNNEC, P. BOUILLAND, A. CHEVALLIER, E. DEGHAYE, L. DUMERCY, M. DUPONT, A. GLÉMÉE, M. GOURIN, I. GUILLAUME, L. HERVOCHE, S. JOLLY, M. L'HOSTIS, S. LE DIRACH, V. LEROY, C. MICHALLAT, A. ROLLAND.
Excusé : S. QUICHOT.
Pouvoir : S. QUICHOT à V. LEROY.
Secrétaire de séance : C. AVRIL

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal a la faculté d'instituer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions pouvant être soumises au conseil.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

La Maire est la présidente de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal :
-de constituer cinq commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.
-que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de huit membres, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, valide la composition des commissions ci-après, à l'unanimité également.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260320-D2026_017-DE

CADRE DE VIE

Rôle

Examen des dossiers relevant du développement urbain et durable, de l'habitat et du foncier, des bâtiments et de l'énergie, de la réglementation Sécurité civile et risques majeurs, des jardins et espaces verts, des travaux sur infrastructures, du programme d'entretien de voiries et chemins communaux.

Traiter des sujets en relation avec l'attractivité, le rayonnement de la commune, ainsi que des dossiers liés à la propreté.

Composition (Présidente + 8 membres)

Annick AUBIN
Antoine GLÉMÉE
Laurent DUMERCY
Pascal BOUILLAND
Anita ROLLAND
Sébastien QUICHOT
Matthieu GOURIN
Chloé AVRIL
Vincent LEROY

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Rôle

Examen des dossiers relevant de la transition écologique : consommation énergétique des bâtiments, réflexion sur les systèmes de chauffage, étudier l'installation de panneaux photovoltaïques

Composition (Présidente + 8 membres)

Annick AUBIN
Laurent DUMERCY
Antoine GLÉMÉE
Samuel JOLLY
Loïc HERVOCHE
Marjorie DUPONT
Alexandre BOËNNEC
Céline MICHALLAT
Vincent LEROY

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260320-D2026_017-DE

FINANCES -VIE ÉCONOMIQUE

Rôle
Traiter des dossiers relatifs à la préparation budgétaire, aux propositions d'emprunt, aux demandes de subventions, à la fiscalité, à l'achat et la commande publique, aux services généraux et aux ressources humaines ainsi qu'aux dossiers relatifs à la vie économique et au commerce.

Composition (Présidente + 6 membres)
Annick AUBIN
Loïc HERVOCHE
Matthieu GOURIN
Pascal BOUILLAND
Marjorie DUPONT
Antoine GLÉMÉE
Chloé AVRIL

ASSOCIATIONS – CULTURE - COMMUNICATION

Rôle
-Traiter des thématiques de la culture, l'animation socioculturelle, les sports et les loisirs, par le biais des relations avec la médiathèque et les associations (accompagnement des projets, étude des demandes de subventions, coordination des manifestations et de l'utilisation des équipements sportifs et salles)
-Diffusion de l'information (rédaction et relecture bulletin municipal, site internet, …) et organisation des manifestations municipales (vœux du Maire, cérémonies…).

Composition (Présidente + 7 membres)
Annick AUBIN
Vincent LEROY
Myriam L'HOSTIS
Sébastien QUICHOT
Samuel JOLLY
Alexandra CHEVALLIER
Marjorie DUPONT
Isabelle GUILLAUME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260320-D2026_017-DE

ENFANCE ET JEUNESSE

Rôle
Traiter des thématiques de l'école et des rythmes scolaires, de la cantine, du périscolaire et de l'extrascolaire, de l'enfance et de la jeunesse.

Composition (Présidente + 5 membres)
Annick AUBIN
Sandrine LE DIRACH
Samuel JOLLY
Myriam L'HOSTIS
Vincent LEROY
Alexandra CHEVALLIER

Affiché le :
20 mars 2026

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 20 mars 2026

La Maire,
A. AUBIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.